

DECISION N°DP 2022-006

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contexte actuel inédit de l'Ukraine face à l'invasion russe, notamment sur un point de vue économique, social et environnemental.

Le Sydeme souhaite apporter son soutien et solidarité au peuple ukrainien en lien avec les compétences et le savoir-faire du syndicat via une donation de sac poubelles afin de contribuer à la salubrité publique.

DECIDE

Article 1 : de faire don de 10 000 sacs poubelles transparents de 110 litres à bretelles et d'une épaisseur de 25 microns représentant une valeur de 1 100 € HT.

Article 2 : de s'associer à l'engagement humanitaire des transports KIMMEL et BC Trans via leur mission programmée début avril 2022.

Fait à Morsbach, le 28 mars 2022

Le Président,
Roland-ROTH

